

**EURL 2AB CONSTRUCTION**  
**Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée**  
**au capital social de 5 000,00 Euros**  
Siège social :  
9 Allée des Rabasses  
Résidence Arbor et Sens – Bâtiment E  
13770 VENELLES  
881 135 941 RCS AIX-EN-PROVENCE

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**DU 4 SEPTEMBRE 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE QUATRE SEPTEMBRE,

A VENELLES (13770) – 5 CHEMIN DE GARENNE ;

M. Antoine BOUVET, associé unique de la Société 2AB CONSTRUCTION, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital d'un montant de 5 000 Euros, dont le siège social est à VENELLES (13770) – 6 Allée des Rabasses – Résidence Arbor et Sens – Bâtiment E, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le n° 4881139941;

**A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES :**

- au transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts;
- aux pouvoirs à donner en vue des formalités.

**Première décision**

L'associé unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social à VENELLES (13770) – 5 CHEMIN DE GARENNE.

En conséquence, l'article 4 des statuts de la société a été modifié comme suit :

**« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé à **VENELLES (13770) – 5 CHEMIN DE GARENNE**»

Le reste de l'article demeure inchangé.

AB

## **Deuxième décision**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

M. Antoine BOUVET, associé unique

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a series of overlapping loops and a horizontal stroke at the end.